

DIAGNOSTICS TECHNIQUES SUR UN PARC IMMOBILIER DE 1408 LOGEMENTS

1. Maître de l'Ouvrage

Société Immobilière de Kourou
33, avenue Jean Jaurès
BP 812
97388 KOUROU CEDEX
Tel : 05.94.32.10.34 / Fax : 05.94.32.29.95

2. Procédure de passation du marché

Marché de prestations intellectuelles.

Appel d'offres ouvert en vertu de l'article 29 du décret 2005-1742 du 30 décembre 2005 fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.

3. Objet de la consultation

Marché de prestations intellectuelles visant à la réalisation d'un diagnostic technique solidité et de sécurité d'un parc immobilier de 1408 logements.

Les prestations feront l'objet d'une seule tranche de réalisation et sont réparties en huit (8) lots définis ci-après :

Lot 1	Cité Horth	CAYENNE
Lot 2	Cité OYANAS / MEDAN	CAYENNE
Lot 3	Cité Uranus	CAYENNE
Lot 4	Cité AMES CLAIRES	REMIRE
Lot 5	Autres Patrimoines locatifs	CAYENNE - REMIRE
Lot 6	MACOURIA	
Lot 7	SINNAMARY	
Lot 8	KOUROU	

5. Caractéristiques principales

L'étude et le diagnostic doivent permettre au maître d'ouvrage :

- D'apprécier l'état du bâti
- D'apprécier l'état de l'espace environnant rattaché au bâti
- De lister les problèmes et d'évaluer les risques encourus
- De prescrire les mesures à prendre pour résoudre les problèmes
- D'estimer le coût financier des réparations et remplacement proposés
- D'établir une échelle de priorité pour les travaux de remise en ordre ou de remplacement en fonction des urgence

Mode de dévolution des marchés de travaux :

Variantes : non autorisées.

6. Modalités de financement – paiement

Financement : fonds propres du Maître d'Ouvrage.

Paiement : 30 jours fin de mois, par virement bancaire.

7. Conditions de participation

L'appel d'offres s'adresse à un candidat ayant les compétences requises en matière d'audite et de diagnostics techniques.

Les candidatures, offres et documents de présentation associés seront entièrement rédigés en langue française.

Le délai d'engagement est de 120 jours.

L'unité monétaire retenue par l'organisme qui passe le marché est l'euro (€).

8. Présentation des offres

Le dossier à remettre par les candidats sera placé sous une seule enveloppe cachetée. Ce dossier comprendra les pièces suivantes :

A- Les justificatifs à produire obligatoirement quant aux qualités et capacités du candidat sont les suivants :

NOTA : exceptée la DC4 , ces documents sont à produire :

- *en cas de groupement d'entreprises : par tous les candidats du groupement y compris le mandataire,*
- *en cas de sous-traitance : par le ou les sous-traitants désignés.*

1- documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager l'entreprise,

2- lettre de candidature (DC4) dûment complétée, datée et signée,

3- déclaration du candidat (DC5) dûment complétée, datée et signée,

NOTA : l'attention des candidats est attirée sur l'importance des renseignements à fournir sur ces deux derniers documents, pour lesquels chaque rubrique devra être remplie avec soin, notamment pour l'examen des capacités techniques et financières (chiffre d'affaires des 3 dernières années), critères de choix pour la sélection des candidats « admis à dire »,

4- déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé (DC6) dûment complété, daté et signé

5- attestation sur l'honneur datée et signée du candidat justifiant la régularité de sa situation fiscale et sociale au 31/12/2009,

NOTA : les imprimés DC4, DC5 et DC6 sont disponibles gratuitement sur le site : www.simko.fr

6- copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire,

7- déclaration sur l'honneur datée et signée du candidat indiquant qu'il ne fait l'objet d'aucune interdiction de soumissionner (article 8 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005),

8- extrait Kbis ou équivalent,

9- attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle,

B- Un **projet de marché** comprenant :

1- l'acte d'engagement : dûment complété, daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) du prestataire

NOTA : en cas de recours à la sous-traitance, conformément à l'article 5 de la loi du 31 décembre 1975 modifiée, le candidat doit compléter cet acte d'engagement qui sera accompagné des demandes d'acceptation des sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement (ces demandes sont formulées dans l'annexe de l'acte d'engagement).

2- le C.C.A.P.

3- le détail du calcul de la rémunération avec indication du personnel affecté sur chaque élément de mission et de la durée de leur intervention.

C- Les **documents explicatifs** :

Au projet de marché, sera joint le **mémoire justificatif et explicatif** comportant au moins les informations suivantes :

- 1- Moyens humains du candidat (organisation du candidat),
- 2- Moyens matériels du candidat,
- 3- Références du candidat, profils et compétences du personnel
- 4- Une note méthodologique proposée pour assurer sa mission avec établissement d'un planning détaillé des phases études et de rendus ainsi que le personnel affecté

NOTA : il est précisé que ces documents explicatifs sont indispensables pour permettre de juger de la « valeur technique » de l'offre. L'absence d'un ou plusieurs de ces documents pénaliserait de manière non négligeable la valeur de l'offre.

9. Réception des offres

Les plis (sur support papier) devront être déposés contre récépissé ou transmis sous pli recommandé avec accusé de réception postale à :

**Monsieur Le Directeur Général de la
Société Immobilière de Kourou
33, avenue Jean Jaurès
BP 812
97388 KOUROU CEDEX**

L'enveloppe portera de façon apparente la mention suivante :

**« Marché de prestation intellectuelle pour la réalisation d'un diagnostic technique
d'un parc immobilier de 1 408 logements
Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis »**

10. Délai de remise des offres

La date limite de remise des offres est fixée au **30 septembre 2010 à 12h.**

11. Critères d'attribution

Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés dûment complétés et signés seront éliminés.

Le représentant du pouvoir adjudicateur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- Valeur technique, comptant pour 50 %
- Prix des prestations, comptant pour 30 %
- Délai d'études, comptant pour 20 %

12. Dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend :

- le règlement de consultation,
- l'acte d'engagement,
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières,
- les plans de situation et fiches des opérations

Il sera disponible gratuitement à la SIMKO, sur demande par télécopie au 05.94.32.29.95.

13. Renseignements d'ordre administratif et technique

Des renseignements techniques ou administratifs concernant la présente consultation peuvent être obtenus auprès de :

**Monsieur Le Directeur Général de la
Société Immobilière de Kourou
33, avenue Jean Jaurès
BP 812
97388 KOUROU CEDEX
Tel : 05.94.32.10.34 / Fax : 05.94.32.29.95**

14. Procédure de recours

L'instance compétente pour les procédures de recours est :

Tribunal de Grande Instance de Cayenne

7, avenue du Général de Gaulle

97300 CAYENNE

Téléphone : 05 94 29 76 30.

Les candidats, dont la candidature et/ou l'offre n'ont pas été retenues, ont un délai de 2 (deux) mois à compter de la notification de ce rejet pour introduire un recours auprès du greffe du tribunal.

15. Autres organes de publication

Site Internet du Maître d'ouvrage : www.simko.fr rubrique « Appels à concurrence ».

16. Date d'envoi de l'avis à la publication

Le 26 août 2010